COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

<u>Date de convocation du Conseil Municipal</u>: 16/02/2021

<u>Étaient présents</u>: Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Kévin GENTREAU, Manuel ROBLIN et Jérôme MALADRY

Absent excusé: Monsieur Jimmy BARBARIT

Madame Michelle DELETANG a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2020 qui se résument ainsi :

<u>Budget Lotissement</u>:

dépenses de fonctionnement
recettes de fonctionnement
14 104.86 €
14 104.86 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en fonctionnement) 8 088.06€

- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement
14 104.86 €
14 104.86 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en investissement) - 14 104.86€

Budget Commerce :

- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT
73 195.56 €
71 096.84 €
- 2 098.72 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en fonctionnement) - 14 532.84€

-dépenses d'investissement 166.00 € - recettes d'investissement 138.00 € **DEFICIT D'INVESTISSEMENT** - **28.00** €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en investissement) 93.48€

Budget Principal:

- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
355 760.03 €
411 395.99 €
55 635.96 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en fonctionnement) 136 481.23€

- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement
- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement
- 214 846.96 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 (en investissement) 114 767.98€

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020

Considérant les opérations régulières, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion :

- Budget lotissement dressés pour l'exercice 2019 par M Landais, n'appellent ni observation,

- budget Commerce ni réserve de sa part.

- budget Principal

Accord du Conseil Municipal.

MARCHE DE BALAYAGE

Quatre entreprises ont été consultées pour les prestations de balayage de la commune. Deux entreprises ont répondu :

Atlantic Balayage de Saint Fulgent : 1 188,00€ HT (0,018€ le mètre linéaire)
Entreprise ROUSSEAU des Sables d'Olonne : 16 060,00€ HT (0,24€ le mètre linéaire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider le devis de l'entreprise Atlantic Balayage qui prendra effet au 1^{er} Avril 2021 pour un montant de 1 188,00€ HT pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Questions diverses

- La commission des Impôts se réunira mercredi 3 mars 2021
- Chaque délégué aux commissions intercommunales a présenté le compte-rendu de la mise en place de leur commission.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 29 Mars 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 23 Février 2021.

Le Maire